

MÉDIATION FAMILIALE



BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

POURQUOI CE PROJET

Les mères seules vivent souvent des séparations difficiles, parfois accompagnées par des conflits, et avec pour conséquence l'absence ou la démission des pères, ce qui engendre certaines formes de violence, psychologiques et économiques. Cette situation provoque aussi un sentiment d'abandon chez l'enfant, qui perd le lien avec son autre parent.

La médiation familiale propose un espace neutre et confidentiel pour limiter ces tensions, rétablir le dialogue, diminuer/désamorcer les conflits autour de la garde et des responsabilités parentales, et permettre des accords, hors du cadre judiciaire, tout en préservant/rétablissant les liens familiaux.

Ce projet communal répond à un besoin crucial d'accompagnement, de soutien à la parentalité, de lutte contre l'isolement, et de promotion de l'égalité des chances pour ces familles souvent fragilisées.



PUBLIC CIBLE

(lié à la monoparentalité)

Tout adulte impliqué dans des relations familiales - parent solo, parents séparés ou en cours de séparation, fratries, familles recomposées - avec une attention particulière pour les familles monoparentales, souvent plus exposées aux violences et tensions matérielles, administratives et émotionnelles



OBJECTIFS

- ✓ Soutenir les parents, les familles monoparentales et toutes les configurations familiales dans la recherche de solutions amiables aux conflits. La médiation familiale va aider à rétablir le dialogue dans un cadre sécurisant et confidentiel. Sa position est neutre et impartiale.
- ✓ Le but est de permettre des accords durables, stables, sans recours aux procédures judiciaires et de tenter de préserver au maximum les liens familiaux.



DESCRIPTION DU PROJET

Cadre sécurisant d'aide pour l'écoute et le dialogue des personnes en situation de conflit familiaux. La participation se fait sur base volontaire. Quels que soient les thèmes - séparation, garde des enfants, contributions alimentaires, gestion du patrimoine, communication intergénérationnelle - la médiation aide les familles à exprimer les émotions et les besoins, et identifie les résolutions et accords possibles. Les accords peuvent parfois être formalisés par écrit, pour éviter des procédures judiciaires longues et coûteuses tout en préservant les relations, entre les parents, entre un parent et l'enfant, etc.

Les échanges se font dans la plus grande confidentialité, l'accueil est neutre, sans jugement ni parti pris.

CRITÈRES À PRENDRE EN COMPTE

- Réalité du terrain : prise en compte des réalités spécifiques des familles
- Problématiques identifiées : violences, isolement, manque de moyens
- Identifier les violences « cachées » : violences économiques, mariage forcé
- Accessibilité : horaires adaptés, lieux proches, gratuité ou coût limité
- Volonté : la participation doit être libre et consentie
- Confidentialité et neutralité : le cadre est sécurisant, les situations prises en charge sans jugement
- Complémentarité : travailler avec les services existants pour éviter les doublons (par exemple, en alternant les moments d'ouverture, en triant les situations selon les compétences des services, ou en fonction des lieux géographiques des familles)

- En ce qui concerne le fonctionnement du service, celui-ci devrait être permanent.
- En ce qui concerne la durée et le nombre de séances : modulables selon les besoins et la disponibilité des personnes concernées
- Pour ce qui est des jours et horaires d'ouverture :

Le service sera accessible en semaine avec des possibilités en soirée (par exemple, une à deux fois par semaine, ou sur rendez-vous), pour s'adapter aux besoins des familles, tout particulièrement monoparentales

Une permanence pourrait avoir lieu un samedi matin par mois pour maximiser l'accès des familles.

 LIEU

Outre les services de médiation déjà disponibles dans plusieurs communes bruxelloises : plannings familiaux, maisons de quartier, services d'aide juridique, associations d'aide à la parentalité ou la santé mentale...



NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES VISÉ

Sans limite : toute personne directement concernée par le conflit peut participer au processus de médiation



PARTENAIRES

- Services d'aide juridique
- Services de police
- Associations de soutien aux familles
- CPAS
- Écoles
- Services de santé mentale
- Maisons de quartier
- Services sociaux

ÉVALUATION

- Rapport d'activités annuel
- Données : nombre de médiations menées, thèmes traités, profils des bénéficiaires, types de demandes/ conflits, types d'accords réalisés
- Impact sur le long terme pour ces familles

COMMUNICATION

- Affiches et brochures dans lieux stratégiques (écoles, centres PMS, CPAS, maisons de quartier)
- Diffusion via le site web communal et les réseaux sociaux
- Articles dans le journal communal et relais par les associations locales
- Organisation de séances d'information / portes ouvertes
- Diffusion des informations lors d'événement communaux liés à la parentalité



BUDGET À PRÉVOIR

- Frais de personnel (formation et prestation)
- Frais de communication et diffusion (affiches, brochures)
- Frais pour les locaux, entretien, matériel
- Frais de déplacement
- Frais administratifs de coordination et suivi



SERVICE PILOTE DE L'ACTION

Services de médiation (en priorité, s'il existe dans la commune), Égalité des Chances, Famille, Prévention, service social, Jeunesse



LIENS ET INSPIRATIONS, BONNES PRATIQUES

- **Service de Médiation locale de Molenbeek-Saint-Jean :**
<https://www.molenbeek.irisnet.be/fr/je-vis/social-sante/social/mediation-locale>
- **Centre Séverine à Anderlecht :**
<https://www.planning-severine.org/nos-services/mediation-familiale>
- **Le service Médiation de Saint-Josse-ten-Noode :**
<https://sjtn.brussels/en/node/20043>

